

Utilisation de l'équipement de protection individuelle

SYNOPSIS

Public health advice on the use of personal protective equipment (PPE) has evolved with the scientific evidence on transmission. The Public Health Agency of Canada (PHAC) develops and updates guidance on infection prevention and control for acute health care settings and long-term care facilities. PHAC has also provided advice to workplaces and businesses on how to reduce the risk of COVID-19 infections in the workplace, which may include the use of PPE.

POTENTIAL QUESTION

Why isn't the Government recommending PPE, including N-95 masks, for all front-line workers?

SOMMAIRE

L'Agence de la santé publique du Canada continue de travailler en étroite collaboration avec les provinces et les territoires pour fournir des conseils en matière de prévention et de contrôle des infections dans divers milieux de soins de santé, y compris les établissements de soins de longue durée. L'Agence donne également des conseils aux entreprises canadiennes offrant des services essentiels pour les aider à déterminer l'équipement de protection individuelle nécessaire qui convient le mieux à leurs milieux de travail.

QUESTION POTENTIELLE

Pourquoi le gouvernement ne recommande-t-il pas le port d'équipement de protection individuelle, y compris les masques N-95, par tous les travailleurs de première ligne?

KEY MESSAGES

- The appropriate use of personal protective equipment or PPE is essential to prevent the spread of COVID-19.
- Expert guidance is supporting the appropriate use of PPE in health care settings.
- This guidance will evolve as science provides more information on COVID-19 transmission.
- The Government of Canada emphasizes that, for all Canadians, physical distancing, hand hygiene and wearing a non-medical mask are effective ways to prevent transmission of the COVID-19 virus.
- We encourage Canadians and businesses to:
 - Follow their local public health authority's advice on the use of PPE and non-medical masks; and
 - Follow the advice of provincial and territorial environmental authorities and municipalities on their proper disposal.

MESSAGES CLÉS [Revised French to follow]

- L'utilisation appropriée de l'équipement de protection individuelle ou EPI est un élément de la prévention et du contrôle des infections.

- En étroite collaboration avec les provinces et les territoires, l'Agence de la santé publique du Canada a élaboré des lignes directrices fondées sur des données probantes sur la prévention et le contrôle des infections dans les établissements de soins actifs et de soins de longue durée, ainsi que les paramètres de soins à domicile, y compris l'utilisation appropriée de l'EPI.
- L'Agence a également fourni des conseils aux lieux de travail et aux entreprises n'appartenant pas au secteur de la santé sur la façon de réduire le risque d'infections au COVID-19 sur le lieu de travail, ce qui peut inclure l'utilisation d'équipements de protection individuelle dans certains lieux de travail.
- Le gouvernement continue de souligner que respecter les consignes d'éloignement physique, se laver les mains et **le port d'un masque** sont les moyens les plus efficaces de prévenir la transmission de la COVID-19.
- Le port d'un masque ou d'un couvre-visage non médical lorsque vous ne pouvez pas maintenir une distance physique de 2 mètres avec les autres est recommandé comme une mesure supplémentaire que vous pouvez prendre pour empêcher la transmission du virus à autrui.
- Les masques et couvre-visage non médicaux ne sont pas de l'équipement de protection individuelle, mais ils constituent un moyen d'empêcher la propagation de la COVID-19 à d'autres personnes.

IF PRESSED ON USE OF NON-MEDICAL MASKS FOR HEALTHCARE WORKERS:

- Healthcare workers need medical masks, including surgical, medical procedure masks and N95 **respirators**.

EN CAS DE QUESTIONS SUR LE PORT DE MASQUES NON MÉDICAUX PAR LES TRAVAILLEURS DE LA SANTÉ :

- Les travailleurs de la santé ont besoin de masques médicaux, y compris des masques chirurgicaux, des masques de procédure médicaux et des respirateurs, comme les masques N95.

EN CAS DE QUESTIONS SUR LES MOTIFS POUR LESQUELS LA POSITION SUR LE PORT DES MASQUES PAR LA POPULATION GÉNÉRALE A CHANGÉ :

- Les directives de santé publique canadiennes concernant la COVID-19 changent au fur et à mesure de l'évolution rapide des données probantes disponibles et de notre compréhension de la COVID-19. Nous analysons continuellement les données probantes générées et collaborons avec nos partenaires du pays et du monde entier pour en apprendre davantage.

- Le port d'un masque non médical est une mesure supplémentaire que nous pouvons prendre pour protéger les autres, en particulier dans les lieux publics où l'éloignement physique n'est pas possible (épiceries, endroits exigus comme les déplacements en transport en commun, etc.).

CONTEXTE

Les directives de santé publique canadiennes concernant la COVID-19 sont mises au point au fur et à mesure de l'évolution de la base de données probantes et de notre compréhension de la COVID-19.

Les travailleurs de la santé ont besoin de masques médicaux, y compris des masques chirurgicaux, des masques de procédure et des respirateurs N95. Il est extrêmement important d'avoir amplement de masques médicaux pour les travailleurs de la santé là où on en a urgemment besoin pour réaliser des interventions médicales et soigner les personnes atteintes de la COVID-19.

L'équipement de protection individuelle (EPI) dans les établissements de soins de santé

Les directives provisoires de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) sur la prévention et le contrôle des infections dans les établissements de soins actifs ont été mises à jour afin de pouvoir fournir des recommandations complètes fondées sur les meilleures données disponibles. Les directives mettent en relief le besoin d'appliquer des mesures de contrôle environnementales et administratives dans les établissements pour protéger les travailleurs de la santé et les patients, ainsi que l'importance fondamentale d'offrir une formation sur l'utilisation de l'EPI.

Dans ses nouvelles directives techniques, l'ASPC recommande que tous les travailleurs de la santé dans les établissements de soins actifs portent un masque médical et un écran facial ou des lunettes de protection pour toute la durée d'un quart de travail. Le port d'un masque médical pour toute la durée d'un quart de travail est une mesure importante qui aidera à réduire le risque de transmission d'un travailleur de la santé à un patient. Cette recommandation s'applique aux travailleurs de la santé qui sont en contact direct avec les patients, ainsi qu'au personnel des services environnementaux qui travaillent dans les aires de soins. De plus, tout travailleur de la santé qui présente des symptômes liés à la COVID-19 doit immédiatement rentrer chez lui et ne retourner au travail qu'après avoir suivi les conseils de son bureau de santé publique local.

Les travailleurs de la santé doivent consulter les directives de leur province ou territoire, ainsi que les politiques de l'établissement sur le port de masques, de lunettes de protection et d'autre EPI, y compris toute stratégie de conservation de l'EPI en place.

L'utilisation de l'EPI peut être intégrée aux efforts de prévention des infections dans les milieux de travail non médicaux. Toutefois, le choix et l'utilisation de l'EPI sont fondés sur des conseils en matière de santé et de sécurité au travail propres à l'emploi et au lieu de travail. L'ASPC fournit de l'information qui aide les employeurs et les employés à déterminer les mesures de prévention et de contrôle des infections, qui pourraient inclure l'EPI, à prendre dans leur milieu de travail.

Répercussions de l'utilisation accrue de l'EPI sur l'environnement

L'utilisation accrue de l'EPI crée davantage de déchets d'EPI, qui ne sont pas recyclables ni biodégradables à l'heure actuelle. Bien que le port d'EPI à usage unique soit la norme en vigueur pour les milieux médicaux, on offre de plus en plus des options de masques réutilisables à des fins non médicales et pour le grand public. Ces options sont plus rentables et écologiques que les masques jetables à usage unique, d'autant plus qu'un plus grand nombre d'administrations obligent le port d'un masque obligatoire dans certains milieux.

Depuis le début de la pandémie, on investit, dans le cadre de plusieurs initiatives fédérales, dans les progrès technologiques en matière d'EPI. Ces progrès, comme des solutions novatrices au port de masques et de blouses jetables, permettront de réduire la quantité de déchets d'EPI provenant des milieux médicaux et non médicaux. Le gouvernement continue également de travailler avec les provinces et les territoires, par l'entremise du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME), pour explorer la façon dont on peut détourner les déchets d'EPI des sites d'enfouissement.

Les provinces, les territoires et les administrations locales assurent également un leadership essentiel dans l'élaboration de programmes visant à réduire les déchets, à prévenir la pollution par les plastiques et à récupérer les matières grâce à des services de recyclage et à des dépôts de matériaux.

Personne-ressource à l'ASPC : Marina Salvadori (613-324-8288)

Approuvé par l'ASPC : Kim Elmslie (613-954-9663), vice-présidente, Direction générale de la prévention et du contrôle des maladies infectieuses